



Probleme avec contrat avec elliweb cortix et locam

Par **olivier**, le **29/08/2012** à **18:43**

Bonjour,

j'ai signé un contrat avec elliweb cortix pour la construction d'un site web, cortix est en liquidation judiciaire, ils m'ont envoyé un email pour me dire de faire opposition sur les prélèvements de chez locam, maintenant je me retrouve avec un courrier de chez locam pour me dire que je le devais les sommes dues de la location du site, j'ai lu sur des sites internet que la société locam était dans l'obligation de mettre et de faire que le site soit sur internet, car moi j'étais que locataire de l'emplacement de mon site et pas propriétaire de cet emplacement, alors serait-il possible de ma part de faire résilier ce contrat pour non respect de ce contrat.

Pouvez-vous me donner une réponse la plus précise possible, car nous sommes plusieurs personnes à être fait arnaquer par ces sociétés.

Merci par avance,
Cordialement.

Par **juan**, le **03/09/2012** à **17:11**

Bonjour,

Moi pour ma part j'ai pris un avocat et me suis dit de faire opposition au prélèvement en attendant de faire des recherches

cependant ce qui est sûr c'est que cortix en étant en liquidation n'a plus le droit de vous

prélevé.

Conseil prenez un avocat il y a des chances de résilier
Vous avez 2 mois à compter de la prononciation de la liquidation

je vous tiens au courant du résultat!!

cordialement

Par **nicolastgv**, le **04/09/2012 à 23:47**

Bonjour

J'ai signé en juillet 2012 et pas de site aucune réponse même pas un courriel me disant d'arrêter les prélèvements

Hormis tout ceci, j'ai fait opposition mais je n'ai pas pris d'avocat

J'ai eu un conseil du tribunal de commerce que dès lors une société est en liquidation judiciaire aucun prélèvement doit être effectué si c'est le cas faire opposition et si il existe encore un compte de Cortix il servirait à dédommager les clients

Les prélèvements sont sous le nom Cortix et non Locam c'est à Locam de voir avec Cortix pourquoi il n'ont plus d'argent qui rentre

Par **m,king**, le **03/11/2012 à 13:49**

bonjour

J'ai fait une erreur de faire écouter des coups de fil publicitaires blabla bla bla

et j'ai signé moi-même de avril 2012 et depuis mon site internet en court. ENRICHEISSEMENT

???? plusieurs appels téléphoniques et plusieurs emails de ma part mais ça donne rien et après j'ai reçu email que ne pas payer Cortix

et j'ai bloqué les prélèvements de 95€ par moi-même et maintenant ils m'ont envoyé une lettre recommandée que j'ai dû payer 2216.54€

mais n'apporte quoi déjà site elle est pas à jour par exemple j'ai donné main propre une DVD un agent de eLiweb pour mettre à jour mon site mais rien donné

au contraire j'ai perdu chiffre d'affaires en plus j'ai été nouveau créateur d'entreprise et jour de aujourd'hui plus rien la site internet mais rien donné merci de me donner un avocat spécialisé d'un site internet et pas cher merci à tous

Par **comedyartmusic**, le **05/11/2012 à 02:42**

je suis dans la même situation que vous j'ai signé un contrat avec eux en avril 2012 et suite à des prélèvements frauduleux sur mon compte bancaire j'ai coupé tous les prélèvements et aujourd'hui j'ai reçu un courriel de mise en demeure me réclamant de payer la somme de 2216.54 euros je ne sais pas comment faire nous sommes une association loi 1901 quelles sont les démarches à suivre?